

Piscine-Patinoire La Fayette - Exploitation du bar-restaurant - Demande d'abattement sur la redevance

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Suite à une fuite de fréon et à l'arrêt complet de l'installation frigorifique, la patinoire «La Fayette» a été totalement fermée du 10 novembre au 25 décembre 2003.

De ce fait, le bar de la Patinoire, exploité par la SARL LEONARD, n'a pu fonctionner normalement pendant cette période entraînant une perte d'exploitation pour le gérant.

Par courrier en date du 21 avril 2004, M. Richard LEONARD a demandé à la Ville un dégrèvement de 30 % sur le montant de la redevance (montant annuel 11 433, 68 €) pour la période concernée.

Sur proposition unanime de la Commission des Sports, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis favorable à une diminution de 30 % de la redevance, soit la somme de 462 €, consentie au prorata du temps réel de fermeture, soit sept semaines environ.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition qui lui est soumise.

Récépissé préfectoral du 5 juillet 2004.